

Paris, le 12 avril 2021

Fin par anticipation du mandat de rachat d'actions

Il est rappelé que Neoen a signé le 25 septembre 2020 avec un prestataire de service d'investissement un mandat pour le rachat d'un maximum de 163.000 titres sur une période allant du 28 septembre 2020 au 15 mai 2021, pour un prix maximum d'achat de 45 (quarante-cinq) euros par action. Cette opération avait pour objet l'acquisition de titres en vue de leur livraison dans le cadre de plans d'actions gratuites venant à échéance.

Au 7 avril 2021, la Société a acquis 163.000 actions propres pour un prix moyen de 42,7079 euros. Il a donc été mis fin par anticipation au mandat de rachat d'actions à compter de cette date.

La fin par anticipation du mandat de rachat d'actions n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par la Société.

À propos de Neoen

Neoen est un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable et l'un des plus dynamiques au monde. Avec une capacité en opération ou en construction de plus de 4,1 GW à ce jour, Neoen est une société en forte croissance. La société est active notamment en Argentine, en Australie, en Finlande, en France, en Irlande, en Jamaïque, au Mexique, au Mozambique, au Portugal, au Salvador et en Zambie. En particulier, Neoen opère le parc solaire le plus puissant de France à Cestas (300 MWc) et la première centrale de stockage à grande échelle au monde à Hornsdale en Australie (150 MW / 193,5 MWh). Neoen vise une capacité en opération ou en construction d'au moins 10 GW fin 2025. Neoen (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) est cotée sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Contact

Neoen

communication@neoen.com